



Contract travail employeur taxiphone

Par **vtrani**, le **23/03/2009** à **11:33**

Bonjour,
mon mari va être embauché dans un petit taxiphone à Le Havre, sa tache est d'emploeur
mais aussi de gerant vue que la plus part du temps il substitue le proprietaire et gernat du
taxiphone.
Selon vue c'est mieux qu'il soit embauché avec un simple contract CDI ou avec un contract
CNE?
Merci de votre conseil,
Cordialement
Valentina Trani